

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26012

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE À DISPOSITION DU THÉÂTRE JEAN-ALARAY CONFÉDÉRATION NATIONALE DE DANSE RÉGION OCCITANIE

La Commune de Carcassonne met à la disposition de la confédération nationale de danse région Occitanie, représentée par Odile CALS CAU, dont le siège social est 96 rue du 4 Septembre 11000 CARCASSONNE –.

La présente mise à disposition est consentie les : 14^e et 15 février 2026 ainsi que les 07 et 08 mars 2026 à titre payant.

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce contrat.

Carcassonne, le 22 janvier 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260122-28939-AU

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026

Publication : 10/02/2026